

République du Sénégal

Ministère de la Femme,
de l'Enfant et de la Famille

**Unité de Soutien de la Composante
Promotion du Statut de la Femme**

**Projet de Développement des
Ressources Humaines (PDRH1)**

**NOTE DE PRESENTATION DE LA
DEMANDE DE REPROGRAMMATION DE CREDITS
FORMULEE PAR L'USC FEMME**

1. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Suite à l'enquête socio- économique menée au niveau des cinq (5) régions de la zone d'intervention de la Composante Promotion du Statut de la Femme du PDRH1, les besoins prioritaires des femmes avaient été identifiés et consignés dans le rapport de synthèse de l'Etude du milieu.

L'exploitation de ce rapport de synthèse a été l'occasion d'un arbitrage très serré pour le choix des 221 groupements féminins bénéficiaires des investissements qui étaient disponibles à l'époque.

Les prévisions budgétaires de la Composante ne permettaient pas la prise en charge totale de l'ensemble des besoins identifiés qui demeuraient cependant prioritaires au regard des préoccupations des femmes rurales.

Il s'agit d'activités qui s'inscrivent parfaitement dans le Plan d'Action 1995 de la Composante et réalisables à l'échéance du 31 Décembre 1995. Leur mise en oeuvre ne requiert pas d'étude ni d'action préalables.

Le plan de passation des marchés est joint en annexe.

2. CONTENU DE LA DEMANDE

La présente demande de reprogrammation de crédits est l'occasion de satisfaire ces besoins qui ont la même acuité que ceux en cours de satisfaction à travers les divers dossiers d'appel d'offres initiés par la Composante.

Il s'agit, prioritairement, de réaliser les investissements suivants:

- le renforcement du matériel d'allègement des travaux de la femme mis à la disposition des GPF par l'acquisition de 10 décortiqueurs à mil qui n'avaient pas été prévus dans l'appel d'offres relatif aux équipements de transformation de produits agricoles.

Ces équipements ont été demandés par les groupements féminins dont la liste est jointe en annexe et ils seront achetés suivant la même procédure que le matériel en cours de fabrication. Ils seront dotés de moteurs de même marque que les autres équipements pour des besoins de standardisation.

- la construction et l'équipement de 15 cases- foyers complémentaires au programme en cours d'exécution avec l'AGETIP. Les GPF bénéficiaires de ces infrastructures et leurs sites d'implantation ont été identifiés;

- le financement de 45 projets d'accompagnement au niveau des cases- foyers destinés à financer des activités génératrices de revenus et ils constitueront des appuis certains pour le programme pédagogique d'animation des cases;

- l'acquisition de 30 charrettes supplémentaires destinées aux GPF bénéficiaires d'équipements de transformation de produits agricoles mobiles (batteuses et décortiqueurs). Ces équipements doivent faire l'objet de fréquents déplacements entre villages et le quota prévu actuellement est destiné aux cases- foyers dont les sites ne correspondent pas toujours aux lieux d'affectation desdits équipements.

- l'acquisition de véhicules supplémentaires pour accroître les capacités de mobilisation des agents d'encadrement sur le terrain, le parc actuel s'étant révélé insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins de couverture des activités;

- la mise en place d'équipements complémentaires composés de matériel de reprographie et de production pour améliorer le fonctionnement interne de l'USC Femme;

- la prise en charge sur le crédit IDA du loyer de l'USC Femme pour le restant de l'année 1995 et le recrutement d'un agent de service, poste non prévu dans les effectifs actuels.

- le recrutement d'un chauffeur pour appuyer le niveau national qui ne dispose actuellement que de deux chauffeurs pour l'ensemble de ses besoins de déplacements.

Le montant total de la demande de reprogrammation est de 685.380.000 Francs CFA, entièrement couvert par le reliquat des crédits ouverts pour le compte de la Composante Promotion du Statut de la Femme (cf Budget reprogrammation).

3. Plan de Passation des Marchés

CATEGORIES	COUTS	MODE PASSATION	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1.GENIE CIVIL												
1.1.Const.Cases	400 millions	AOI AGETIP										
2.EQUIPEMENT												
2.1.Décortiq.												
i) Moteurs	24,820 millions	Avenant MatForce										
ii) Carcasses	20 millions	Contrat Artisans										
2.2.Eq.Cases	30 millions	AOI										
2.3.Véhicules	35 millions	AOL										
2.4.Eq.Bureau	8 millions	Quot.										
2.5.Charrettes												
i)Charrettes	9 millions	Contrat Artisans										
ii)Animaux	3 millions	NA										
2.6.Projets	135 millions	NA										
3.Mobilier												
3.1.Mob.Cases	15 millions	AOI										
4.Fonctionnement												
4.1.Loyer	0,6 million	NA										
4.2.Salaire	0,960 million	NA										